

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

### RENOV'ARGENT

#### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

##### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** : RENOV'ARGENT  
**Code UFI**: HJ70-406Q-8009-D2YJ

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Détergent pour rénover l'argenterie. Usage industriel. Réservé à un usage professionnel.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SARL PRO-DELTA  
200 rue Serpentine  
ZA la Jalassière  
13510 EGUILLES  
Tél:04 42 54 11 83  
Fax :04 42 54 15 17  
Web :www.prodelta.fr  
Email :direction@prodelta.fr

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société/organisme : ORFILA: Tel : 01 45 42 59 59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification GHS :

(LégislationCLP)

CAR2 Cancérogénicité 2  
EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
REP2 Toxicité pour la reproduction 2  
SCI1B Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1B

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 - Susceptible de nuire au fœtus.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

CAR2 Cancérogénicité 2  
 EDI1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1  
 EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
 REP2 Toxicité pour la reproduction 2  
 SCI1B Corrosion cutanée / Irritation cutanée 1B

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
 H361 - Susceptible de nuire au fœtus.  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.



### 2.3. Autres dangers

Contient Thiourée, Acide Phosphorique, Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha (2-propylheptyl)omega-hydroxy

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

NON CONCERNE

### 3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Symbole danger	Pourcentage %
Thiourée (No REACH : 05-2114277308-42-0000)	62-56-6	200-543-5	ATO4, CAR2, EHC2, REP2 - H302, H351, H361, H411	[ 10-12 ]
Acide Phosphorique (No REACH : 01-2119485924-24-xxx)	7664-38-2	231-633-2	ATO4, EDI1, METCOR, SCI1B - H290, H302, H314, H318	[ 4-6 ]
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha (2-propylheptyl)omega-hydroxy	160875-66-1	605-233-7	ATO4, EDI1 - H302, H318	[ 2-4 ]

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
 NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Ecarter la victime du produit et donner de l'air frais.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur : consulter un ophtamologiste.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver les avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion : **NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !**

Rincer soigneusement la bouche. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/lésions après contact oculaire : **Provoque des lésions oculaires graves.**

Symtômes/lésions après contact avec la peau : **Provoque des brûlures de la peau.**

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..

Refroidir à l'eau les récipients exposés au feu.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Fournir une protection appropriée aux équipes de nettoyage, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans la section 8.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée disponible.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :  
Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter toute formation de vapeurs.  
Refermer les emballages après utilisation.  
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.  
Se laver les mains après chaque utilisation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Il est interdit de fumer, manger, boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.  
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique : Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Equipements de protection individuelle :-Protection des mains : Porter des gants.  
-Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

-Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide  
Couleur : Vert  
Odeur : Sans parfum  
pH : [1.0 ; 3.0]

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter de mélanger avec d'autres produits.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Eviter le contact avec des bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques sur le mélange : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

· Orale

Matière non classée

· Inhalation

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

Non Déterminée

· Cutanée

Non Déterminée

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### **12.1. Toxicité**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandation pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ecologie : Eviter le rejet dans l'environnement.

##### **Déchets:**

Le produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés et doivent être évacués de même manière que le produit.

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:



IMDG:



IATA:



#### 14.1. Numéro ONU

ADR : 1760 ( Code tunnel(E) )  
IMDG:1760  
IATA :1760

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Acide Phosphorique)  
IMDG:LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Acide Phosphorique)  
IATA :LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.(Acide Phosphorique)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8  
IMDG:8  
IATA :8

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III  
IMDG:III  
IATA :III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON CONCERNE

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées : 5L.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

NON CONCERNE

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

### **15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Dispositions particulières :**

Réglementations particulières : ce produit respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

#### **Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

Moins de 5% d'agents de surface non ioniques.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation n'a été faite sur ce produit.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des phrases H citées en point 3 :**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Sources de données :

- Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.
- Règlement (CE) N°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

#### Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.



## Fiche de données de sécurité

Édité le : 09/07/2021

RENOV'ARGENT

Revision : -V1STD-2-CLP du 09/07/2021

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

Liste des points modifiés : 2 2.3 3.2 4.2 11.1 14 14.2 15.1 15.2 16